



# SERVICE ETAT CIVIL

Affaires Générales

---

## LISTE DES DOCUMENTS\* A FOURNIR POUR UN MARIAGE

---

**\*documents à remettre en présence des futurs époux  
un mois avant la date du mariage  
sur RENDEZ-VOUS au 01.69.92.68.57**

- copie intégrale d'acte de naissance (**valable 3 mois**)
- 2 témoins majeurs (minimum) avec photocopies de leurs pièces d'identités
- photocopies des pièces d'identité des futurs époux (cni, passeport, titre officiel)
- **deux** justificatifs de domicile récents sur la commune (Etampes) des futurs époux (bail locatif établi par un professionnel, quittances de loyer établies par un professionnel, factures EDF GDF, factures de téléphone à l'exclusion de téléphonie mobile, avis d'imposition ou de non imposition, avis de taxe d'habitation, attestation ASSEDIC)
- Si contrat de mariage (certificat du notaire)

**En cas de remariage - veuvage :** acte de décès du précédent conjoint

- **divorce :** copie d'acte du précédent mariage

Si enfant(s) - acte de naissance  
- livret de famille

### **DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES POUR LES RESSORTISSANTS ETRANGERS :**

- certificat de célibat (à demander au pays d'origine)
- certificat de coutume rappelant la législation locale applicable et la liste des pièces justificatives au mariage (à demander au Consulat)